

COMMUNE DE BILWISHEIM
PROCES-VERBAL SEANCE

du 25 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq et le 25 juin à 20.30 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DENNI Patrick, Maire

Date de la convocation : le 19 juin 2025

Etaients présents : Patrick Denni – Maire, Daniel Zurn – 1^{er} Adjoint ; Marie-José Holz, 2^e Adjointe, Virginie Brehaut, Christiane Glavasevic,

Absents excusés : Alexandre Groell qui donne procuration à Virginie Brehaut,
Aurélien Riff qui donne procuration à Daniel Zurn.

Absent non excusé : Christian Ertzscheidt

Points à l'ordre du jour :

1. Délibération de nomination du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 2 avril 2025
3. Délibération instaurant le principe de la redevance réglementée pour les chantiers provisoires
4. Travaux mur de la mairie jouxtant la parcelle 37
5. Délibération de nomination du coordonnateur et de l'agent recenseur pour le prochain recensement en janvier 2026
6. Projet proposition Société Groupe Capitalym – Paris (panneaux photovoltaïques)
7. Divers : fête de Noël des enfants, seniors, panneaux chemins AF

1. Délibération de nomination du secrétaire de séance 2025-0011

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de : Régine ARBOGAST, secrétaire de mairie.

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal du 2 avril 2025 – 2025-0012

Monsieur le Maire demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le procès-verbal de la réunion 2 avril 2025.

Adopté à l'unanimité

3. Délibération instaurant le principe de la redevance réglementée pour les chantiers provisoires 2025-0013

Monsieur le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles R2333-105-1, R2333-105-2 , R2333-108 , et R2333-114-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.
- d'en fixer le mode de calculs, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Adopté à l'unanimité

4. Travaux mur de la mairie jouxtant la parcelle 37

Le mur jouxtant la parcelle 37 au niveau du jardin de la mairie est entrain de s'effondrer.

Il est nécessaire de le rénover.

Après contrôle avec un géomètre expert il s'avère que le mur n'est pas mitoyen et qu'il se trouve sur la propriété de la mairie.

Monsieur le Maire présente 2 photos de l'état actuel du mur.

Ces travaux nécessitent l'intervention d'une entreprise de maçonnerie et de crépis.

L'entreprise Erkan Crépis de Bouxwiller, ayant assuré plusieurs rénovations sur notre commune a été contactée pour la réalisation de ces travaux. Le prix s'élèverait à 8200.00 euros HT.

Monsieur le Maire a également contacter le propriétaire de la parcelle 37 pour l'informer des travaux et lui suggérer d'en profiter pour faire restaurer le caniveau qui est sur sa parcelle.

Le conseil municipal donne son aval pour faire ces travaux de restauration du mur longeant la parcelle 37 dans notre commune

5. Délibération de nomination du coordonnateur et de l'agent recenseur pour le prochain recensement en janvier 2026. 2025-0014

M. le Maire rappelle à l'Assemblée le déroulement du recensement de la population à Bilwisheim du **15 janvier au 14 février 2026**

A ce titre, l'INSEE demande la désignation d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur. Monsieur le Maire propose que Madame Marie-José Holz, citoyenne de notre village se charge de la

mission de coordonnateur communal et que Monsieur Roland Keller, citoyen de notre commune prenne le mandat d'agent recenseur.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation de Mme HOLZ Marie-José comme coordonnateur communal et la désignation de Monsieur Roland Keller en tant qu'agent recenseur.

DECIDE de verser l'intégralité de la dotation à percevoir à l'agent recenseur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant.

Adopté à l'unanimité

6. Projet proposition Société Groupe Capitalym – Paris (panneaux photovoltaïques)

La commune a été destinataire d'une demande émanant d'une entreprise Foncier Online de Paris. Cette entreprise est à la recherche de superficie pour mettre en place des panneaux photovoltaïques pour la production d'énergie.

Monsieur le Maire présente le courrier.

Après discussions avec les conseillers, Monsieur Zurn Daniel propose de prendre contact avec l'entreprise afin de voir les modalités et en quoi ça consiste.

Sur le principe les avis sont mitigés ; il faut faire une étude de faisabilité.

7. DIVERS :

- Fête de Noël des enfants : Date réservée samedi le 20 décembre spectacle de 13h30 au Royal Palace de Kirrwiller
- Fête de Noël des Aînés : date 21 décembre 2025. Restaurant à l'Etoile de Wingersheim les 4 Bans
- Mise en place des panneaux dans les chemins de l'Association Foncière
- Différents travaux en cours à la mairie et au presbytère (aménagement bordures, nettoyage jardin, mise en place des drapeaux mairie, rénovation mur).

